

| | | | |
|---|--|--|-------------|
|  | | <h1>Conseil communal de Servion</h1> <h2>Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023</h2> | |
| Présidente : | | Mme Christine Mueller | |
| Secrétaire : | | Mme Philippa King Rojo | |
| Scrutateurs : | | Mme Sylvie Gobet | |
| | | M. Jean-Louis Glardon | |
| Ouverture de la séance : | | 19h32 | |
| Nombre de conseillers : | | Assermentés : | 49, puis 50 |
| | | Quorum : | 25, puis 26 |
| | | Présents : | 36, puis 37 |
| | | Excusés dans les délais : | 10 |
| | | Absents : | 3 |
| | | Assermenté en séance : | 1 |
| | | Majorité de séance : | 19 |

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller·ère·s présent·e·s ainsi qu'aux membres de la Municipalité, à la boursière, aux auditeurs et auditrices et au représentant de la presse locale.

| |
|---|
| <p>1. Appel nominal</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.</p> |
| <p>2. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> |
| <p>3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 20 février 2023</p> <p>Il n'y a pas de commentaires concernant le PV du 20 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité.</p> |
| <p>4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal</p> <p>Mme C. Mueller lit le serment et M. Giuseppe Monteleone est assermenté. Le Conseil passe ainsi de 49 à 50 membres, dont 37 sont présents ce soir.</p> |

5. Communications du bureau du Conseil

- La présidente avait annoncé une manifestation organisée à l'intention des membres du Conseil communal et de la Municipalité. Compte tenu de la charge de travail du Bureau et du fait que la salle communale de les Cullayes est déjà réservée à la date du 23 septembre initialement annoncée, une **soirée raclette aura lieu le vendredi 10 novembre 2023**, date à inscrire d'ores et déjà dans les agendas.
- Les élections fédérales pour élire le nouveau parlement (19 représentants vaudois au Conseil national et deux au Conseil des États) auront lieu le 22 octobre. Le Bureau électoral a besoin de l'aide supplémentaire de quatre personnes pour participer aux scrutins qui auront lieu de 8h à 16h. Attention, il s'agit de la période des vacances scolaires. Mmes Aurélie Guillet et Nicole Bühler Mermoud se proposent. La présidente informe les conseillères et conseillers que, en cas de besoin, ils ou elles peuvent être convoqué·e·s par le Bureau pour rejoindre les scrutateurs.

6. Préavis municipal n° 03-2023 – Partie 1 Comptes 2022 et

7. Préavis municipal n° 03-2023 – Partie 2 Rapport de gestion 2022

Le rapport de la Commission de gestion ayant été transmis au préalable par courriel aux membres du Conseil, Mme Corinne Mérat, rapporteuse, résume les points principaux du dit document :

- Le résultat financier de l'année 2022 est excellent et a permis de financer l'ensemble des préavis et de procéder à d'importants amortissements du patrimoine financier.
- La Municipalité a créé un fonds de 250 000 francs en prévision d'investissements futurs en lien avec l'énergie et l'environnement.
- Un montant de 315 000 francs a été provisionné en vue des décomptes finaux de la péréquation, de la cohésion sociale et de la réforme policière.
- L'endettement net par habitant est passé de 1 084 fr. fin 2021 à 833 fr., ce qui est un très bon indicateur en comparaison avec les autres communes vaudoises.
- L'expert financier relève également les excellents résultats en termes de ratios financiers, en particulier la capacité de financement de la dette, le degré d'autofinancement et la quotité des intérêts passifs.
- Les bons résultats s'expliquent par des revenus fiscaux et à d'autres revenus de type conjoncturel. Des prévisions budgétaires prudentes ainsi qu'une saine gestion au quotidien sont garants de la bonne santé financière de la Commune. Par conséquent, la Municipalité doit rester vigilante, comme à l'accoutumée, tout en portant une vision d'investissements propres à améliorer la qualité de vie et les prestations communales.
- Toutefois, le taux des recettes dévolu à la gestion des déchets de la Commune est insuffisant. Selon la législation, il devrait couvrir les coûts. Or, il n'atteint que 81 % des dépenses y relatives.
- Mme C. Mérat remercie M. Jérôme Oberson, syndic, et Mme Patricia Dutoit, boursière, pour les échanges constructifs, l'ouverture à la discussion et les réponses complètes qu'ils ont apportées aux questions de la Commission concernant notamment :
 - Le remplacement de l'éclairage public
 - L'ajout des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Voirie et de la Retraite
 - L'organisation des transports publics
 - Les plantations dans les forêts ou les abattages d'arbres demandés par les propriétaires privés

- L'horaire d'ouverture des toilettes publiques
- Le détail des produits phytosanitaires utilisés sur le territoire communal en particulier dans les cimetières, bords de route et espaces verts
- L'organisation future prévue pour le traitement des déchets verts et l'information à donner au public
- L'évaluation de la sécurité/insécurité et la présence policière dans la Commune
- La mise en place d'un plan canicule
- La gestion des bords de route par les employé·e·s de la Commune en vue de la protection de la biodiversité
- L'ajustement des salaires des employé·e·s communaux par rapport à l'inflation de 2022
- Le financement du traitement des déchets par les taxes encaissées
- L'établissement d'un audit des comptes de la Commune dans le cadre du rapport de révision
- Le détail des dépenses d'entretien du patrimoine qui paraissent élevés en 2022
- Les aides et subventions « culture et loisirs » notamment concernant le Théâtre Barnabé et la somme versée en faveur de l'Ukraine
- D'autres honoraires et prestations qui sont élevés mais non précisés dans les comptes

Les questions et les réponses reçues ainsi que les recommandations de la commission de gestion figurent dans le rapport rédigé par la Commission.

- Dans le but de valoriser les travaux au quotidien de la Municipalité, de ses collaboratrices et collaborateurs, la Commission lui recommande d'améliorer sa communication, en particulier à destination de la population.
- Elle précise que, contrairement à ce qui été noté dans le rapport de la Commission de gestion, concernant le montant de 2 200 francs destiné à l'Ukraine, 1 000 fr. ont été attribués à la Chaîne du Bonheur et 1 200 fr. versés à l'entreprise Blanc pour les transports effectués.
- La Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis 03-2023 Rapport de gestion et comptes 2022.

La discussion est ouverte. M. Barthélémy Agaësse, soulignant qu'il a déjà posé la même question en décembre 2021, aimerait savoir ce qu'il en est de la dénonciation du contrat de participation financière de Servion qui, avec d'autres communes de la région lausannoise, continue à subventionner la patinoire du centre sportif de Malley. [Pour rappel, en 2021, M. Cédric Matthey-de-l'Endroit, ancien syndic, avait précisé que le contrat avait été signé pour une durée de 15 ans.] M. J. Oberson explique que cette année, le déficit se montant à 12 millions francs, en augmentation de quatre millions, la participation de Servion est de 28 000 francs. Ce montant est indexé au nombre d'habitants de la commune qui, en 2022, a augmenté. L'avis du syndic est que les enfants de Servion ne profitent pas réellement des infrastructures de la patinoire. Il est en pourparlers avec les responsables de Lausanne Région.

- Mme Stéphanie Braillard note que 210 arbres ont été plantés durant l'année et demande si le ratio de coupe-plantation des arbres est habituel. M. Yves Devaud, municipal, lui répond que le ratio par type d'arbre est correct.
- Mis au vote, les comptes et le rapport de gestion de l'année 2022, (préavis municipal n° 03-2023, partie 1 et 2), sont acceptés à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 04-2023 – Demande de crédit pour l’entretien de l’étang du Parimbot, le remplacement de son exutoire et l’établissement d’un plan de gestion pour les 10 prochaines années

- La rapporteuse de la Commission ad hoc 04-2023, Mme S. Braillard, remercie les membres de la Municipalité d’avoir répondu aux questions de la Commission à la suite de la visite des lieux de l’étang du Parimbot.
- La Commission note que seules deux offres ont été demandées. Cependant, elle estime que cet état de fait est acceptable puisqu’il s’agit d’une tâche spécialisée, hors des compétences de la plupart des entreprises de construction.
- Elle précise que le bureau d’études en environnement Maibach (Oron-la-Ville) est un partenaire idéal pour le projet en question. Non seulement il est spécialisé dans les travaux de ce type, mais de plus, il suit le dossier depuis la création de l’étang en 1998.
- La pose d’une bêche spécialisée pour la réparation de l’exutoire est prévue, et la Voirie pourra continuer à effectuer certains travaux de maintenance à moindre frais, tels la fauche des roseaux.
- Dans son rapport, la Commission recommande à la Municipalité de :
 - Communiquer sur ce projet auprès des habitant-e-s de Servion. En particulier, il sera utile de placer des panneaux didactiques lorsque le cheminement des lieux sera connu
 - Considérer que les futurs cheminements puissent être des passerelles surélevées afin de minimiser l’impact sur la flore et la faune, tout en facilitant l’accès aux visiteurs
 - Former les collaborateurs-trices de la Voirie à l’entretien de l’étang, notamment en ce qui concerne la fauche des roseaux
 - Persévérer dans la prise de contact avec des organisations ou fondations susceptibles d’apporter des aides financières ou consultatives gratuites (ProNatura, Fondation Bataillard, etc.)
- Mme S. Braillard relève que le texte du préavis prête à confusion. Il ne s’agit pas de faucher tous les roseaux, mais seulement ceux qui sont identifiés comme posant problème. Dans un premier temps, la Commission avait proposé un amendement au texte dans ce sens. Elle ne maintient pas cette demande.
- En conclusion la Commission recommande au Conseil d’octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de 90 000 francs.
- M. Frédéric Maffei, rapportant pour la Commission des finances, estime que la demande d’octroyer à la Municipalité un crédit de 90 000 fr. financé par 20 000 fr. de subvention et 70 000 francs à la charge de la Commune est raisonnable et recommande ainsi l’acceptation de ce préavis.
- Le préavis municipal n° 04-2023 est accepté à l’unanimité.

9. Élections statutaires

Bureau

- La présidente décrit brièvement les tâches du Bureau du Conseil communal. À l’exception de la secrétaire, élue pour la durée de la législature, (art. 13 et 14 du Règlement communal), il s’agit d’élire chaque année les membres du Bureau, c’est-à-dire les président-e et vice-président-e du Conseil, ainsi que deux scrutateurs-trices et deux suppléant-e-s.
- Les scrutateur-trice-s, Mme Sylvie Gobet et M. Jean-Louis Glardon et les scrutatrices suppléantes, Mme Rosa Aeschlimann et Mme Claire Sarbach sont réélues par acclamation.

Vice-présidence

- M. Erwan Guillet est réélu en tant que vice-président.

Présidence

- La présidente, Mme C. Mueller, avait annoncé se retirer de cette fonction. Après d'intenses réflexions et des discussions avec la nouvelle Municipalité, elle annonce qu'elle se représente et est réélue. Elle remercie le Conseil pour sa confiance.

10. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat, Mme Aurélie Guillet annonce que l'association s'est réunie le 7 juin 2023. Un nouveau président, M. Christophe Balissat de Corcelles-le-Jorat, remplace M. Etienne Cherpillod, démissionnaire. Par rapport aux finances, les charges annuelles sont de 7 629 427 fr. 09, soit 195 273 francs inférieures au budget. Le total à la charge de la Commune de Servion est de 1 103 443 fr. 25, en hausse de 78 421 fr.60 par rapport à 2022. Les charges liées au nouveau collège Gustave-Roud à Carrouge, apparaissent pour la première fois ainsi que celles liées à la mise en place de la cantine. Le coût par élève, soit 4 030 fr. 54, est stable depuis 2017. Cependant, l'augmentation des taux d'intérêt a poussé le comité directeur à consolider une avance à terme pour le collège Gustave-Roud. Un préavis de demande d'autorisation d'une servitude d'usage d'abris de protection civile a été accepté en faveur des Communes de Jorat-Mézières, de Vucherens et Vulliens, contre un montant de 166 545 fr. 15. Ceci correspond à la mise à disposition de 179 places d'abri PC dans le sous-sol du Collège Gustave-Roud. Arrivé à l'âge de retraite, M. Gérald Morier-Genoud, ancien directeur de l'EPS du Jorat à Mézières, désormais le plus grand établissement primaire-secondaire du Canton, quitte ses fonctions et est remplacé par M. Cédric Béguin. Dès la reprise en août 2023, l'EPS comptera 1 740 élèves dont 273 de Servion qui verra deux salles de classe supplémentaires installées dans le bâtiment Duvoisin. Mme A. Guillet note cependant que le nombre d'élèves entrant en 1P en 2023-2024 est inférieur à celui de l'année précédente.

AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes
M. Daniel Weisser annonce qu'une séance de l'AISFE a eu lieu à Essertes le 20 juin 2023. Les travaux sur la conduite entre Montpreveyres et Les Cullayes ont commencé. Un crédit a été voté pour la réfection de la conduite des eaux potables sur la route de Mollie-Margot, travaux qui vont être exécutés en parallèle avec ceux de la remise en état de la chaussée. Comme l'association n'avait pas encore connaissance de la date prévue pour le début des travaux, le crédit a été voté sur la base d'un devis estimatif du bureau d'étude. Néanmoins, dès que le président de l'AISFE, M. Michel Rochat, aura davantage d'informations concernant les travaux prévus par la Municipalité, la partie des travaux concernée par l'AISFE seront mis en soumission et devraient démarrer.

Le syndic souhaite, comme demandé par le conseiller communal M. Philippe Chaubert lors de la séance du 20 février 2023 (voir PV point 11, page 42 du registre) du Conseil communal de Servion, que le montant voté pour ces travaux ne soit pas publié avant d'avoir procédé aux appels d'offre.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile : M. Herman Olivetta est excusé. La suppléante n'a pas reçu d'autres informations.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux : M. Bernard Burri se réjouit de pouvoir annoncer quelques informations. Lors de l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu le 29 mars 2023, les comptes 2022 et le budget 2024 ont été acceptés de même qu'un crédit de 350 000 francs voté pour la rénovation de l'appartement de service du centre.

11. Communications de la Municipalité

Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public

- M. Yves Boand, municipal, résume la situation concernant l'état des routes. L'entreprise Infralab va analyser chaque couche des routes et trottoirs et produira un rapport sur les travaux nécessaires ainsi que leur urgence selon le type de voie. Le rapport sera présenté au Conseil.
- Concernant la réfection des routes RC 637 et RC 638 (cantonale et traversée de Les Cullayes), un nouveau préavis remplaçant les deux refusés en février sera présenté à la prochaine séance du Conseil communal le 30 octobre 2023.
- Par rapport aux deux préavis refusés par le Conseil en février 2023 et les démarches entreprises depuis, le dossier d'appel d'offre a été publié le 24 mars 2023 sur le site du SIMAP (la plateforme électronique dédiée aux marchés publics). L'ouverture des cinq dossiers reçus a eu lieu le 21 avril 2023, et un, de l'entreprise Weibel SA, adjugé sous réserve future de l'approbation du Conseil. Les cinq offres reçues présentent un écart de prix de 13,97 %. Le municipal fera une présentation complète au Conseil lors de la prochaine séance.
- Mme C. Mérat demande si le critère du coût est le seul en vigueur. Le municipal lui répond que non. S'y ajoute également l'expérience sur les chantiers, la taille de l'entreprise, les références données, la sous-traitance ainsi que les conditions de travail des ouvriers.
- Puisque le municipal a insisté particulièrement sur les rabais offerts par les entreprises pour l'adjudication des deux lots, M. D. Weisser souhaite savoir si la notion de rabais d'adjudication des deux lots figurait dans le dossier d'appel d'offres. Le municipal répond affirmativement.
- Par rapport à l'éclairage public du village de Les Cullayes et contrairement à ce qui figurait dans le préavis voté par le Conseil, le modèle de tête de luminaire KAZU de la maison Schröder SA a été choisi en préférence au précédent dispositif de l'entreprise Regent. Le système de télégestion EXEDRA y est en effet déjà intégré dans chaque tête de luminaire. Celui-ci offre la possibilité d'optimiser la gestion de l'éclairage public (économie d'énergie, programmation, pannes, etc.). En conclusion, pour un prix équivalent à la somme votée par le Conseil, la Commune sera équipée d'un système luminaire flexible et intuitif, prêt à être intégralement programmé par rapport aux heures d'usage et aux besoins particuliers du calendrier ou des événements spécifiques avec l'avantage d'une autogestion totale du réseau, luminaire par luminaire. La gestion de l'extinction programmée sera testée lors de la projection des films le 31 juillet 2023 à Les Cullayes et de la fête du 1er août. L'installation complète du parc de l'éclairage public sur le village de Les Cullayes devrait être terminée en 2024 pour un montant de 32 793 francs 65, non compris dans le préavis.
- M. B. Agaësse, qui avait fait partie de la Commission ad hoc, demande ce qu'il en est de la possibilité d'éteindre complètement une partie du réseau luminaire. Le municipal lui répond que c'est programmable. Le conseiller remercie la Municipalité d'avoir choisi un système « éco-responsable », et « animal friendly ».
- Concernant l'ASIJ, il remercie Mme A. Guillet pour le rapport très complet qu'elle a présenté. Les points principaux ayant été présentés, il ajoute que le coût par élève se monte à 5 131 francs dans le budget 2023 qui tient compte de l'ajout des coûts d'exploitation du Collège Gustave-Roud et qu'en remplacement de Mme Liliane Déglon, boursière, qui a pris sa retraite, la nouvelle titulaire est Mme Yvette Carbonatto.

- Le municipal souligne qu'il ne fait qu'assembler les points principaux qui figurent tous sur le site de chaque association dont il s'occupe. Lors de la séance du Conseil intercommunal qui a eu lieu le 14 juin 2023 à Montpreveyres, l'Apéro (Accueil petite enfance réseau) a approuvé les comptes 2022 et la répartition financière qui met 26 % à la charge des communes et 49 % aux parents. Plus de 82 % du budget est consacré aux charges du personnel dont les 307 collaborateurs ont accueilli 1 551 enfants en 2022. Il souligne que seule la structure Caban'air de Servion est ouverte durant les vacances d'été et où plus d'une centaine d'enfants sont déjà inscrits.
- La séance du Conseil intercommunal du CSR (Centre social régional) a eu lieu à Paudex le 13 juin 2023. Le bouclage des comptes de 3 787 349 fr. 21 a révélé un excédent de recettes de 93 730 fr. 39 pour un moyen de 566 dossiers financés durant l'année écoulée.
- L'ASS (Agences d'assurance sociales) a aussi bouclé ses comptes de 1 425 981 fr.05 en 2022 avec un excédent de recettes de 94 433 fr. 95, frais de fonctionnement déduits, somme qui sera reversée aux communes. Actuellement, le financement des AAS est entièrement à la charge du Canton. Les communes contribuent à hauteur de deux francs par habitant-e pour les frais de fonctionnement et les jetons de présence aux séances et commissions.
- Le municipal annonce les manifestations à venir, à savoir une séance de cinéma « Open Air » le 31 juillet, la fête du 1^{er} août, le festival « Into the Corn » tenu dans un champ de maïs situé sur le territoire de Les Cullayes les 11 et 12 août, la fête automnale le 30 septembre et la fête de Noël le 9 décembre 2023.
- La Commune cherche des bénévoles pour l'organisation de la fête automnale cette année, faute de quoi la manifestation sera supprimée du calendrier.
- M. François Clot a vu que les feux d'artifices ne figuraient pas dans le budget pour 2023 et demande confirmation. Il est d'avis que c'est une bonne décision de les supprimer. M. J. Oberson confirme que les feux d'artifice du 1^{er} août n'auront pas lieu en 2023. En 2024, Servion s'associera, avec d'autres communes, pour l'organisation de la fête du 1^{er} août dans le cadre des Rencontres de la Jeunesse.
- Mme C. Mérat demande si d'autres associations ont été contactées pour soutenir les animations organisées dans la Commune. Le syndic répond que la réflexion est en cours.

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé-réseau – Informatique

- M. Olivier Auberson, municipal, remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis 04-2023 et souligne que les discussions avec les diverses commissions ont été fructueuses et intéressantes.
- Tous les travaux en cours pour diminuer la quantité des eaux claires rejetées dans les usées lors de grandes pluies ont été effectués dans les quartiers des Sauges, Moures et Vurzy. D'autres pour décharger la STEP sont encore à l'étude dans les quartiers des 700^{ème}, Pierre-Rouge, Liards et Pra Lombert où l'entreprise NPPE a déjà passé une caméra. L'analyse sera effectuée prochainement dans les quartiers du Moléson et des Channey. La remise en état des conduites et du pompage à Grange Rouge est terminée Et, enfin, une étude est en cours pour la suppression des chambres doubles à Les Cullayes.

En matière d'eau potable, les sources de Servion sont en baisse régulière depuis janvier 2023. M. O. Auberson précise que lorsqu'on arrive proche de la limite zéro, il est nécessaire d'acheter la quantité manquante à l'extérieur et avertit que la Commune se trouve proche de la limite zéro. Il prie les conseillères et conseillers de surveiller leur consommation d'eau.

M. B. Agaësse remarque que les canalisations d'eau de la Commune ne sont pas extensibles. Par conséquent, quand on prend la décision de détruire une maison pour la remplacer par quatre mitoyennes ou de raser une ferme pour y construire plusieurs nouvelles habitations, on génère des problèmes de gestion d'eau. Il demande s'il ne serait pas possible de faire participer financièrement les promoteurs qui, par leurs projets, engendrent des frais conséquents pour la Commune. Le syndic souligne que des bacs de rétention pour absorber le surplus d'eau sont

exigés et facturés aux propriétés. Cependant, si l'on facture les frais réels aux promoteurs, ils vont les payer une première fois et, par la suite, reporter les charges aux acheteurs futurs ce qui ferait augmenter le prix d'achat d'une propriété. Concernant l'eau potable, le conseiller propose d'encourager l'utilisation de l'eau des toits pour l'arrosage des jardins. Le syndic confirme que ce point sera compris dans les points d'action du PACom, le Plan d'affectation communal.

M. C. Lelièvre demande ce qu'il en est de la récupération de l'eau lourde de la STEP. Le syndic lui répond qu'il est prévu de prendre l'eau d'une fontaine en dehors du réseau pour laver des abris bus et de récupérer de l'eau de la STEP pour certaines tâches d'arrosage. M. O. Auberson précise qu'il y a encore plusieurs points à traiter concernant le fonctionnement de la STEP, gros consommateur, et qui n'est pas optimum. Une étude va être menée.

- Les travaux de remplacement du système de gestion BDI (Business Data Integrator) par l'entreprise ABACUS/Innosolv sont en cours et quelques changements d'ordinateurs prévus dans le budget seront encore effectués cette année.
- Le PECC (Plan Energie et Climat communal) démarré en février 2023 se poursuit avec la définition de dix actions à entreprendre entre février 2024 et 2026. Un questionnaire doit être envoyé à la population et sera accessible en ligne en septembre et les résultats présentés à la population en octobre. Pour ceci, le canal utilisé est encore à définir. Beaucoup d'information concernant le PECC se trouve déjà sur le site web du Canton.
- Concernant la modification électrique de la STEP pour faire face à une insuffisance éventuelle d'électricité, tous les composants rendus rares par la pénurie provoquée par le COVID sont actuellement en possession de l'entreprise Stucki et les travaux sont prévus pour être réalisés en juillet 2023.
- En cas de pénurie d'énergie, une seule adresse courriel pour contacter la PRU est valable. Il s'agit de pru@servion.ch. Une liste de matériel nécessaire pour faire face à une éventuelle crise d'énergie est en cours d'élaboration, étroitement suivie par la Préfecture. Le municipal affiche un plan des zones définies pour la cellule de crise et l'accueil des personnes dans le centre défini à la grande salle de Les Cullayes. Il souligne qu'il s'agit bien d'un lieu prévu comme point d'urgence et non de convivialité.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- M. J. Oberson, syndic, annonce une étude actuellement conduite par Lausanne Région en collaboration avec les Communes de Servion, Jorat-Mézières et Montpreveyres pour mieux comprendre les besoins des seniors (plus de 65 ans) dont le nombre et les besoins vont augmenter les prochaines années. Il lance un appel pour former une commission composée de cinq seniors parmi les conseillères et conseillers.
- Mme P. King Rojo, ainsi que MM François Henry, Claude Lelièvre, François Clot et Jean-Claude Chamorel se proposent pour former une commission.
- La Municipalité a envoyé 228 invitations aux nouveaux habitants de la Commune pour une réception qui n'avait plus eu lieu pendant les années de pandémie. Aux 65 personnes venues le 23 mai, elle a présenté les municipaux et distribué quelques informations concernant l'organisation de la Commune et ses activités.
- Du 10 au 24 juillet 2024, la Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes s'est associée avec la Jeunesse de Ropraz, Mézières et Carrouge (RMC) pour organiser une rencontre RMC sur un terrain situé derrière Blanc Transport. Ils ont déjà débuté la construction d'un bâtiment et, dans ce but, chaque société de jeunesse a demandé une avance sur frais à sa propre municipalité pour un montant total de 40 000 francs sans intérêts. Les deux grandes communes prêtent chacune 15 000 francs et les petites 5 000 francs.
- L'Abbaye de Servion, Ferlens et Essertes a célébré ses 225 ans d'existence du 14 au 18 juin 2023 à Ferlens et l'Abbaye de Les Cullayes a eu lieu une semaine plus tard.

- Il remercie la boursière et le secrétaire municipal pour la rédaction du rapport de gestion.
- Les incivilités dont le syndic a parlé lors de la dernière séance du Conseil ont diminué. Cependant, il y a eu une tentative d'effraction dans l'abri de la Jeunesse à Les Cullayes et la casse d'une baie vitrée dans le bâtiment Duvoisin de Servion. L'on a constaté des dégâts faits aux écorces des arbres situés le long du cimetière qu'il faudra probablement remplacer. Vraisemblablement, il s'agit de l'œuvre d'un chien.

Domaines et bâtiments – Déchets et déchetteries – Cultes

- Mme Monique Ries n'a rien à signaler.

Police des Constructions – Aménagement du territoire – Mobilité – Forêts

- M. Y. Devaud n'a pas d'information à présenter.

12. Questions individuelles et vœux

- M. J.-Cl. Chamorel commente qu'en faisant l'inspection communale avec la Commission de gestion, il a constaté que les îlots de séparation construits aux nouveaux arrêts de bus sur la route cantonale ne sont pas assortis de passages à piétons. Le syndic confirme qu'il ne s'agit pas d'une erreur et rappelle que le Canton base sa décision sur un nombre de piétons minimum pour accorder la permission de placer des passages à piétons. Dans ce cas, le Canton considère que ce nombre n'est pas atteint et qu'il peut être contreproductif d'un point de vue sécuritaire de poser ces passages. M. Y. Boand souligne qu'il s'agit d'un emplacement situé en zone artisanale. Des dérogations existent lorsque le lieu est proche d'une école mais, malgré la proximité du restaurant, la décision du Canton demeure. M. D. Weisser estime que les experts du Canton ne raisonnent pas de la même manière que les habitants de Servion.
- Mme A. Guillet remarque que certains groupes de personnes ont organisé chacun une fête pour Halloween. A trois dates séparées certains résidents ont été gênés par des groupes d'enfants dont le comportement laissait à désirer. Elle demande à la Municipalité d'établir un code de conduite avec un cadre spécifique par rapport au signalement, par exemple une bougie allumée, et aux dates acceptées. M. Y. Boand, soulignant qu'il s'agit d'une fête non officielle, précise qu'en 2024, il est prévu de mettre sur pied une fête appuyée par un budget puisque plusieurs parents en ont fait la demande. Mme I. Padrun est de l'avis que les citoyens doivent être avertis qu'une fête Halloween sera organisée. Le municipal souligne que cette année, la fête restera d'ordre privé malgré l'appui de la commune avec une somme de 600 francs pour son organisation. Le syndic ajoute qu'il serait souhaitable de reformer un Comité des fêtes pour l'organisation des événements de la Commune. Le précédent a été dissout. La Municipalité est consciente que la fête automnale du 4 novembre 2023 pourrait ne pas avoir lieu.
- Concernant les restrictions d'eau, Mme A. Guillet demande plus de clarté dans les énoncés faits par la Municipalité dans les tout-ménages quant au type d'arrosage et aux plantes ou plantations concernés. Elle estime que beaucoup de personnes n'ont pas su interpréter les interdictions annoncées en 2022. M. O. Auberson lui assure que le message sera mieux rédigé cette année.
- M. François Clot signale qu'avec l'entrée de M. F. Maffei à la Commission des finances, il manque un·e suppléant·e pour la Commission permanente des travaux sur le réseau routier. M. Vincent Jaunin se propose en tant que suppléant à cette commission.

13. Clôture de la séance :

- La séance est levée à 21h30.
- Prochaines séances : lundi 30 octobre et vendredi 1er décembre à 19h30 dans la salle communale de Les Cullayes.
- Soirée Raclette : vendredi 10 novembre
- Il est à noter que pour les commissions concernées par la prochaine séance avec la Municipalité, la date était annoncée au 10 octobre. Elle sera certainement modifiée à cause d'une autre réunion prévue.

La présidente :

La secrétaire :

Christine Mueller

Philippa King Rojo